

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi treize octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le cinq octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur HERTAULT Hervé, Maire.

Présents :

FERTE Claire, FIQUET Dominique, GREVE Corinne, HERTAULT Hervé, LAVIOLETTE Dominique, MAINE Aurélien, MAUPEU Christian, OSTER Antoine, SANCHEZ Thierry.

Absents :

JUMEAUX Nicolas, KOWALSKI Jean-Marc, LEGRAND Cécile,  
LEROY Michèle : Pouvoir à FERTE Claire  
LEVEQUE Bernard : Pouvoir à HERTAULT Hervé  
PERDOMO Louis : Pouvoir à FIQUET Dominique

Secrétaire de séance : GREVE Corinne

## Approbation du compte rendu du conseil du 1<sup>er</sup> septembre 2023

Le compte-rendu a été validé à l'unanimité.

## Autorisation d'urbanisme pour les travaux de clôture, ravalement de façade et Démolition.

1) Suite à l'approbation du PLUi du 7 juillet 2023, le conseil municipal doit délibérer pour instaurer une obligation de Déclaration Préalable pour les travaux suivants :

- Travaux de clôture
- Travaux de ravalement
- Démolition d'un bâtiment existant

→ Délibération validée à l'unanimité pour instaurer les 3 déclarations préalables.

Un rappel sera fait aux habitants sur l'obligation d'affichage de l'arrêté autorisant les travaux avant le début des travaux.

2) Le Maire donne délégation de signature au service instructeur pour les demandes de pièces complémentaires, modification de délai d'instruction, consultation des services.

3) Adhésion au service commun pour le RLPI :

La Communauté de Communes (CC) a instauré le 7 juillet 2023 un RLPi (Règlement Local de Publicité).

Comme pour les CU, DP et PC, la CC se propose d'instruire les dossiers de demande de publicité (sans frais). Le pouvoir de police de publicité incombe à la CC, le maire peut s'opposer à ce transfert et garder cette mission.

→ Délibération l'unanimité pour adhérer au service.

## Renouvellement de la commission de contrôle des liste électorales.

Cette commission qui a pour rôle de contrôler la régularité des listes électorales et d'examiner les recours administratifs formulés par les électeurs est constituée de 3 membres, nommés pour 3 ans.

A ce jour étaient nommés :

- Un conseiller municipal : Claire FERTE
- Un délégué de l'administration : Véronique LAVIOLETTE
- Un délégué du tribunal de grande instance : Véronique LUSARDI.

Il est nécessaire de renouveler les membres qui ne sont autorisés qu'à faire un seul mandat.

Nouvelles propositions transmises à la préfecture :

- Un conseiller municipal : Corinne GREVE
- Un délégué de l'administration : Juliette HOSTE
- Un délégué du tribunal de grande instance : Justine LEBRETON

### **Réflexion sur la fiscalité**

Le Maire propose d'ouvrir ce dossier sachant qu'en cas de décision, une délibération devra être prise avant fin septembre 2024 pour application en 2025.

#### 1) THLV : Taxe d'habitation sur les logements vacants :

Dans le cadre de la lutte contre la vacance, la CC a adopté dans le PLH l'instauration de la THLV dans les communes volontaires afin d'inciter les propriétaires à remettre sur le marché des logements vides (depuis + 2ans).

La THLV peut être instaurée par la CC, toutefois si la commune décide d'instaurer cette THLV la même année, elle en garde le bénéfice.

→ Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'instaurer la THLV

Une demande a été faite au service des impôts pour avoir une estimation du montant pour BERNY, mais le sens de la démarche consiste à inciter les propriétaires à remettre leur bien en location.

#### 2) TFNB (taxe Foncière Non Bâti) et majoration pour constructibilité

Le Conseil Municipal a la possibilité de voter une majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles (uniquement situés en zone AU et non agricoles) afin d'inciter les propriétaires à vendre.

→ Le Conseil municipal à l'unanimité décide l'instauration de la TFNB.

Un groupe de travail devra être constitué pour présenter un état récapitulatif des terrains concernés avant le 30/09/2024

### **Point travaux en cours**

#### 1) DECI :

Pose de 2 poteaux incendie rue de la croix de Roche en cours.

Les difficultés rencontrées lors de l'installation par le SESV (rupture de canalisation éternit) ont retardé les travaux et généré des coupures d'eau.

#### 2) Voirie :

→ Suite à la liquidation judiciaire de la société GENARD les travaux d'enrobé pour accès au 5/7bis rue de Vaux et le ralentisseur à l'entrée de Vaux seront réalisés par l'entreprise RVM aux mêmes conditions, d'ici la fin de l'automne (+ rebouchage au niveau de l'accès à la réserve incendie).

→ Travaux trottoir rue du pont Araby et rue de l'église : Gravillonnage sur trottoir et enrobé sur les entrées.

Les travaux sont attribués à l'entreprise ATP pour un montant HT de 65594 € HT (Estimation ADICA 87346 et plafond APV 69325 €). Pas encore de date de définie pour la réalisation des travaux.

→ Toiture de l'église (côté nord):

Nous avons rencontré l'ADICA Mr LATHULIERE, a qui nous pouvons confier la mission AMO,

Nous devons passer par un diagnostic approfondi réalisé par un architecte agréé patrimoine.

L'ADICA s'occupera de l'appel d'offre pour cette expertise, ainsi que des dossiers de subvention.

Le conseil valide à l'unanimité cette démarche.

→Ponton partagé à la Baigne:

La fédération de pêche peut apporter un appui technique mais pas financier.  
VNF doit nous revenir sur l'aspect réglementaire et financier.

**Zone d'accélération des énergies renouvelables (EnR).**

L'état demande aux collectivités de définir les zones où elles souhaitent voir se développer les énergies renouvelables sur leur territoire en intégrant les besoins, l'environnement, l'urbanisme, les contraintes techniques l'acceptabilité ... (éolien, solaire thermique, solaire toiture, agri-voltaïsme, méthanisation, géothermie, réseau de chaleur, bois ...)

Cela prendra la forme d'une délibération et d'une cartographie sur SIG qui sera compilé au niveau Intercommunalité et région.

Timing : nos infos doivent remonter à la CC pour le 15/12/2023.

Ce zonage ne sera pas exclusif, il permettra au porteur de projet d'avoir une procédure accélérée.  
Il sera aussi nécessaire de prévoir aux alentours du 15 novembre une réunion publique.

→ Un groupe de travail est constitué : Aurélien Maine, Christian Maupeu, Louis Perdomo, Bernard Lévêque, Thierry Sanchez, Hervé Hertault.  
Prochaine réunion du groupe le 19/10/2023

**Cérémonie de l'armistice :**

Vendredi 10 novembre à 18h avec la participation des écoles ...

Porte drapeau : Antoine OSTER

**Questions diverses :**

→ Admissions en non-valeur : reste 316.5 € irrécouvrable à passer en non-valeur.  
Le Conseil municipal à l'unanimité valide ces admissions en non valeur.

→ Désignation d'un référent déontologue :

Les communes ont obligation de nommer un référent déontologue qui pourra être consulté en cas de besoin pour s'assurer du bon respect de la charte de l' élu local (conflit d'intérêt ...). Nous avons la possibilité de mutualiser ce référent au niveau de la CC qui a sollicité Mr LECLERCQ Franck (80) au regard de ses compétences en matière de droit public. Intervention à la demande le plus souvent par mail. Cout de la consultation 80 €

Le Conseil municipal à l'unanimité valide cette mutualisation

→Retour RDV OPAL.

L'OPAL peut avoir un intérêt à réaliser une opération (locatif ou accession à la propriété sur notre Secteur). Il nous faut maintenant trouver du foncier disponible (les terrains vendus au profit d'un Bailleur social sont exonérés de plus-value.)

La participation de la commune serait de 2 à 3% du montant du projet.

→Mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS).

Ce document est obligatoire car nous sommes en zone PPR, la Préfecture et la CC nous le demande.  
Dominique FIQUET et Hervé HERTAULT réaliseront la mise à jour de ce PCS.

→Dates à retenir :

- Mardi 14 novembre, permanence à la mairie de Mme Sarah BATONNET et Nicolas REBEROT (conseillers départemental), de 17h30 à 18h30.
- Noël : Animation Foyer rural et Petites canailles
- Vœux, Repas des aînés/ colis : 13 et 14 janvier.

Date du prochain Conseil Municipal : Vendredi 3 novembre 2023 (point budget).